



Journée AEEiBO

3 et 4 juillet 2025



Programme

Jeudi 3 juillet 2025

9h30-10h00 : Accueil

10h00-12h30 : Actualités professionnelles, présentation formulaire statistique, retour prix Soferibo, prix AEEiBO, Revue Interbloc

12h30-14h00 : Pause déjeuner

14h00-14h30 Retour mémoire de recherche Master d'Emilie Pierrart Ecole de Lille

14h30 17h30: VAE (point sur mise en œuvre au sein des universités, présentation Ecole IBODE de Marseille projet expérimentation Vae + parcours mixte,)

Echanges sur les perspectives d'évolution sur la pratique avancée C Verrier

Vendredi 4 juillet 2025 de 9h à 15h :

8h45-9h00 : Accueil

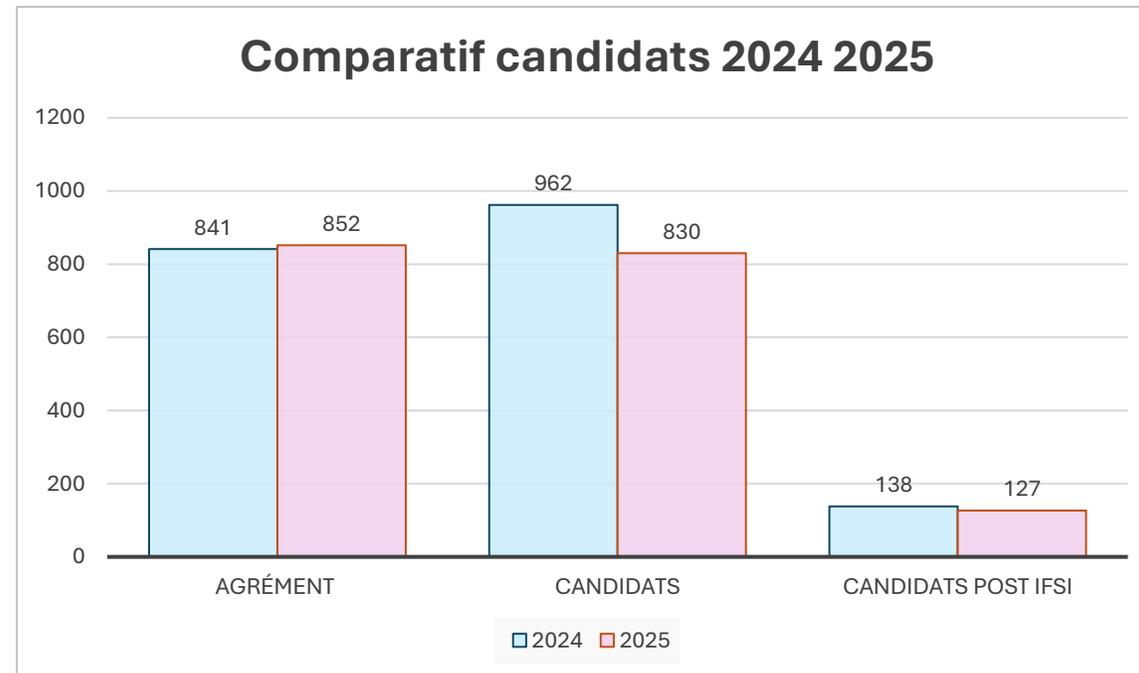
9h00-13h : « Ludo-pédagogie » Intervention de Mr DESSENE (Simusanté Epione CHU Amiens Picardie) autour d'échanges et d'ateliers.

13h-14h00 : Pause déjeuner

14h-15h00 : Questions diverses

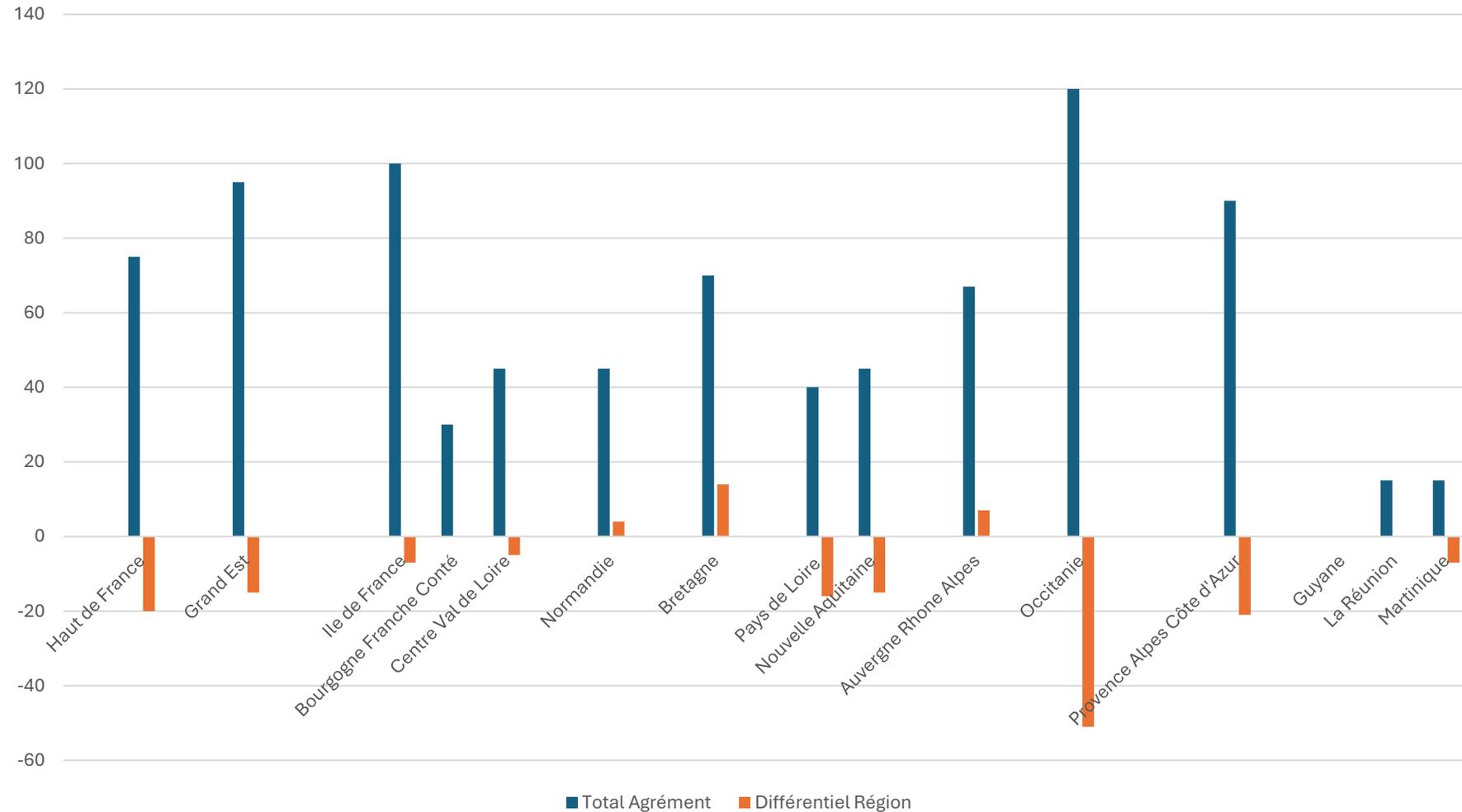
Retour questionnaire

- Augmentation agrément 11 places (Limoges et Toulouse)
- Diminution de 132 candidats (environ 15%)
- Quasi-maintien candidats Post IFSI (environ 15%)
- Baisse du nombre de dossiers d'apprentis : prévisionnel 36 versus 44 en 2024



Retour questionnaire

Différentiel nombre candidats et agrément total / régions





Retour Questionnaire

Mesures Transitoires (données issus retour questionnaire mai 2025)

- 21h nouveau format: potentiel 2102 places/ FO 149

Ecole d'Amiens, Colmar, Rouen et Toulouse au 20 mai

- 4h potentiel 2307places / FO 274

Ecole d'Amiens, Colmar, Caen, Bordeaux, Toulouse

- 21h ancien format: potentiel 120 places / FO 56

Ecole de Nîmes, Nancy, Brest Reims

Demande aux écoles de suivre les inscriptions/ établissements afin de confronter les données lors du suivi des indicateurs (contrat d'engagement).

Réévaluation sera prévue en fin d'année

Questions diverses



Questionnaire pour effectifs rentrée

- Cf Modèle word



Retour prix SOFERIBO

- Prix Soferibo en 2025 au regard des différentes modalités la Soféribos a fait le choix de demander un article de recherche sous format IMRAD
 - prix sénior: 1 candidature
 - prix junior: 5 candidatures
 - Posters: 3 candidatures
- Pas de délivrance de prix pour 2025
- Candidature pour représenter AEEiBO à la SOFERIBO



Actualités professionnelles

- Retour échanges avec Me Clothilde Durand (JNEP)
 - *Volonté ministérielle de finaliser le contrat d'engagement*
 - *Acceptation de sortir un arrêté qui reprendra le principe d'engagement*
 - *Prise en compte de la nécessité de revoir les grilles de salaire des IBODE*
 - *Réflexion en cours pour mettre en œuvre des contrôles*
 - *Répartir la part du FIR (Fond d'intervention régional) sur les FO MT et IBODE*

Contrat d'engagement:

- *1 Engagement du ministère sur le déploiement du dispositif*
- *2 et 3 Engagement employeurs et chirurgiens*
- *4 Engagement des écoles*
- *5,6 et 7 Engagement du ministère santé et de l'enseignement supérieur*
- *Suivi semestriel d'indicateurs*



Actualités professionnelles

Pratique avancée

- Loi no 2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier

Article 7:

- *« ...III. – Par dérogation à l'article L. 4301-1 et au I du présent article, les infirmiers anesthésistes, de bloc opératoire ou puériculteurs titulaires d'un diplôme figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé peuvent exercer en pratique avancée selon des modalités propres à leur spécialité définies par décret en Conseil d'Etat. »*
- Groupe de travail pratique avancée IBODE avec UNAIBODE



Prix AEEiBO

- Objectif 2025: valoriser les projets aux seins des écoles d'IBODE
- Prix : 3 écoles primés (en cours de réflexion sur les prix délivrés)
- Charte spécifiant les modalités sera envoyée 15 septembre
- Temporalité : Dépôt dossier avant le 4 déc
- Jury début janvier (1 représentant des directeurs d'école, 1 représentant des responsables pédagogiques IBODE, 1 représentant des formateurs IBODE et 2 représentants du CA)
- Annonce résultat AG 2026
- Proposition à l'UNAIBODE de faire une présentation aux JNEP pour le 1^{er} Prix (attente accord)



INTER BLOC

- **2025:** Un dossier consacré à **la recherche infirmière au bloc opératoire** *en lien avec la réingénierie de formation d'avril 2022*, dans 2 numéros

1ere partie : générique, axée sur l'uniformisation de l'enseignement méthodologique dans le nouveau cursus; Plusieurs retour d'expérience dans le parcours de formation IBODE:

- Les compétences spécifiques des IBODE pour faire de la recherche
- Recherche et innovation en santé
- Publication de trois articles de recherche: EI, DMI, posture et ergonomie



INTER BLOC

- **2eme partie:** centrée sur la mise en place de l'UE recherche , partenariat des EIBO avec les universités:
 - Témoignages des différentes écoles, appel à candidature via site AEEiBO
3 écoles ont répondu présents: Brest, Colmar et Caen
 - Avis et témoignages de chirurgiens ayant encadré des stages recherche et/ou directeurs des travaux recherche
 - La recherche sous le prisme de l'interdisciplinarité
 - Revenir vers les EIBO pour sélectionner les **meilleurs travaux des étudiants diplômés en 2024**. Par ailleurs inter bloc pourra solliciter les auteurs des meilleurs mémoires de façon rétroactive pour rédaction d'un article.



Présentation mémoire

Emilie PIERRART Formateur Ecole de Lille

**Master 2 Ingénierie et conseil en formation
Université de Rouen**

« L'accompagnement des apprentis infirmiers de bloc, dans le processus de professionnalisation, par les maitres d'apprentissage. »



VAE : retour enquête juin 2025

- **Ecole ayant démarré le parcours VAE:**
 - Octobre 2024: Rennes et Toulouse
 - 1er semestre 2025: Brest
 - Juin: Colmar
- **Ecole démarrant en septembre 2025:**
 - Montpellier, Marseille, Amiens, Lille,
 - Nancy et Martinique?
- **Ecole démarrant en 2026:**
 - Clermont Ferrand, Reims, Rouen, Nice
- **Ecole n'ayant pas de date:**
 - Réunion, Nîmes, Bordeaux, Nantes, Caen, Lyon, Tours-Orléans, Limoges



VAE : retour enquête juin 2025

- **Difficultés rencontrées:**

- Problématique RH soit sur université, soit sur école
- Accompagnement devant être géré par école
- Attente de réunion et peu d'échanges
- Manque de dossiers

- **Organisation Prévue :**

- Modèles différents d'une université à l'autre / organisation
- Accompagnement assez souvent relayé aux écoles
- 1 Session ou 2 sessions / an
- Nombre de candidats/ session: 5 à 15 environs



Projet 2025-2027

Expérimentation intégration parcours mixte VAE

Présentation à l'AEEIBO

Stéphanie Laboutiere

Modification distribution des compétences/semestre/ects

Maquette de formation IBODE, proposition de positionnement et répartition ECTS dans les semestres :								
							V3 12/06 /2025	
			S1	S2	S3	S4	Total ECTS	total bloc
Blocs de compétences	Compétences	Unités d'enseignement	ECTS	ECTS	ECTS	ECTS		
Bloc 1 - Prise en soins et mise en œuvre des activités e prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	6				6	22
	2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	UE Sciences médico-chirurgicales	7	5	4		16	
Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	UE Techniques complexes d'assistances chirurgicale				7	7	7

Modification distribution des compétences/semestre/ects

Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteur associés	4 - Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire			5		5	19
	5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE Prévention et gestion des risques		7			7	
	6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés		7				7	
Bloc 4 - Information et formation des	7 - Former et informer les	UE Formation, tutorat et						

Modification distribution des compétences/semestre/ects

Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans le secteurs interventionnels et secteurs associés	7 - Former et informer les professionnels et les personnes en formation	UE Formation, tutorat et développement des compétences		3			3	3
Bloc 5 - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	UE Recherche		6	3		9	21
		UE Langue vivante		1	1	1	3	
		UE Mémoire				6	6	
	9 - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évaluations techniques et réglementaires	UE Analyse de pratique professionnelles		3			3	
		UE Optionnelle		1			1	1
TOTAL enseignement theoriques			20	26	13	14	73	73
Enseignements cliniques (stages)			10	4	17	16	47	47
Total ECTS			30	30	30	30	120	120



Pour les candidats en parcours mixte

- C1 : semestre 1
- C2 : 3 semestres (conseil : varier++ le parcours clinique pour passer à nouveau devant un jury : ostéoarticulaire, viscéral, microchir, CVT...)
- C3 : semestre 4
- C4 : semestre 3
- C5 : semestre 2
- C6 : semestre 1
- C7: semestre 2
- C8 : sur 3 semestres mais planning arrangeant 2 semaines de cours en présentiel et guidances x 3 en distanciel
- C9: semestre 2

Impact sur le projet théorique

- Enseignements prioritaires pour l'exercice en bloc opératoire avant départ en stage en 4 semaines (toutes compétences confondues)
- Refonte du ruban pédagogique (en cours de réalisation)
- Grouper au maximum les enseignements par compétences dans le semestre
- Les compétences 1, 3, 4, 5, 6, 9 ne seront évaluées qu'une seule fois
revoir les modalités d'évaluation



Premier bilan l'an prochain année 25/26!





La pratique avancée et le métier IBODE

Christophe VERRIER

Le concept de la pratique avancée

↪ Le concept de la pratique avancée dans le monde est empreint d'une vision polysémique qui se traduit par l'apparition d'une multitude de dénominations. D'ailleurs, rien que dans les pays francophones, les nombreuses appellations trouvées témoignent de ce constat. Ce bilan primaire pourrait expliquer les différentes définitions et visions de la pratique avancée en France et les divergences de point de vue sur ce qu'elle peut ou doit-être.

Les modèles de pratique avancée dans la francophonie

Titres	Belgique	Burkina Faso	Cameroun	France	Liban	Canada			Suisse
						Nouveau-Brunswick	Ontario	Québec	
Infirmière clinicienne	■				■				■
Infirmière clinicienne spécialisée				■		■	■	■	■
Infirmière consultante	■					■		■	
Infirmière clinicienne de pratique avancée							■		
Infirmière de pratique avancée				■				■	
Infirmière praticienne				■		■	■		■
Infirmière praticienne spécialisée								■	
Infirmière sage-femme ou infirmière sage-femme spécialisée									■
Infirmière spécialisée	■	■			■				■
Infirmière spécialiste clinique	■								■
Technicienne supérieure		■	■						

Les modèles de pratique avancée anglo saxon

USA

Acronymes anglais	Traduction en français	Équivalent métier en France
APN (<i>Advanced practice nurse</i>)	Infirmière en pratique avancée (États-Unis : niveau bac+6/master exigé et un examen obligatoire national pour certification)	IPA
APRN (<i>Advanced practice registered nurse</i>)	Diplôme d'infirmière en pratique avancée	
CNM (<i>Certified nurse midwife</i>)	Infirmière sage-femme diplômée	Sage-femme
CNS (<i>Clinical nurse specialist</i>)	Infirmière clinicienne spécialisée (ICS)	-
CRNA (<i>Certified registered nurse anesthetist</i>)	Infirmière anesthésiste	IADE (qui ne sont pas à ce jour des IPA)
DNP (<i>Doctorate of nursing practice</i>)	Doctorat de la pratique infirmière	-
FNP (<i>Family nurse practitioner</i>)	Infirmière praticienne, mention soins primaires	IPA PCS (pathologies chroniques stabilisées)
MA (<i>Medical assistant</i>)	Assistant médical	Assistant médical
MSN (<i>Master of science in nursing</i>)	Master en sciences infirmières	
NP (<i>Nurse practitioner</i>)	Infirmière praticienne (IP)	
PA (<i>Physician assistant</i>)	Assistant du médecin (États-Unis : niveau bac+6/master (licence ne provenant pas forcément des sciences humaines ou infirmières) et un examen national pour certification)	-
PhD (<i>Doctor of philosophy</i>)	Docteur en sciences	-
RN (<i>Registered nurse</i>)	Infirmière diplômée (États-Unis : normalement 4 ans de formation)	Infirmière DE

Les modèles de pratique avancée anglo saxon

Royaume uni

Royaume- Uni (Angleterre)	1- Infirmières cliniciennes spécialisées	n.d.	n.d.	- consultations infirmières avancées et diagnostics (évaluation physiologique et psychologique avancée), selon la formation et le niveau de compétences - prescription et interprétation des tests de diagnostic (incluant la prescription de rayons X, d'ultrasons / échographies, prescription de tests de laboratoire), selon la formation et le niveau de compétences	Diplôme de premier cycle universitaire ou master, complété par une expérience approfondie dans le
				- prescription de médicaments avec ou sans la supervision de médecins (si l'infirmière est inscrite en tant que prescripteur non médical) - management d'une gamme de maladies chroniques (suivi, contrôle, éducation thérapeutique et conseils sur le mode de vie pour des cas non aigus), selon le rôle et la formation - tri / orientation des patients par ordre de priorité (selon la formation et le niveau de compétences) - transfert des patients aux spécialistes (selon la formation et le niveau de compétences) / gestion des sorties des patients	domaine d'exercice et par un développement professionnel continu
	2- Infirmières praticiennes (avancées)	n.d.	n.d.	Mêmes tâches que pour les infirmières cliniciennes spécialisées mais plus orientées sur les consultations médicales, en remplaçant fréquemment les médecins Les tâches incluent: - recevoir les patients avec des problèmes non diagnostiqués et indifférenciés et évaluer leurs besoins de soins de santé - faire un dépistage des facteurs de risques et des signes précurseurs de maladie - faire des diagnostics différenciés - développer avec le patient un plan de soin infirmier continu, avec l'accent sur les mesures préventives - prescrire les investigations nécessaires, et fournir un traitement et des soins - fournir du conseil et de l'éducation thérapeutique - avoir l'autorité d'admettre ou de faire sortir des patients et adresser les patients à d'autres fournisseurs de soins de santé	Licence (« Bachelor degree ») au minimum – la plupart possèdent un diplôme de master
	3- Infirmières consultantes (« Nurse Consultants »)	971 (2009) (Angleterre)	0,2 % (2009)	Les infirmières consultantes sont des infirmières très expérimentées qui se spécialisent dans un domaine particulier d'exercice. Elles ont quatre fonctions principales: 1) une pratique experte 2) une fonction liée à la qualité de commandement (leadership) et au conseil 3) les formations initiale et continue et l'amélioration des services de soins 4) la recherche et l'évaluation [Les infirmières consultantes doivent passer 50% de leur temps en pratique clinique]	Master et doctorat
	4a. « Modern matrons »	5255 (2009) (Angleterre)	1,0 % (2009)	Les « modern matrons » ont trois rôles principaux: 1) assurer les plus grands standards de soins cliniques par le biais du développement d'un leadership chez les infirmières en première ligne et chez les autres personnels 2) s'assurer que les services administratifs et de supports sont conçus pour atteindre les normes les plus élevées de soins (incluant la maîtrise de la propreté de l'hôpital, la prévention des infections en milieu hospitalier) 3) assurer une présence importante dans les services – être quelqu'un vers lequel les patients et leurs familles puissent se tourner pour demander de l'aide	Master ou expérience étendue
	4b.«Community matrons»	1654 (2009) (Angleterre)	0,3 % (2009)	Les « community matrons » sont des infirmières expérimentées traitant des patients avec des problèmes chroniques, qui ont des besoins complexes, et risquent de fréquentes admissions non planifiées à l'hôpital. Elles agissent comme des « case managers » et sont capables de prendre en charge au domicile des cas en phase aiguë, pour éviter les hospitalisations.	

Définition de la pratique avancée

Néanmoins, des éléments de définition permettent, quelle que soit son appellation, de désigner la pratique avancée comme « *une expression décrivant un niveau avancé de la pratique des soins infirmiers, qui maximise l'utilisation de connaissances acquises aux études universitaires de master, d'un savoir infirmier approfondi et d'une compétence et d'un leadership clinique confirmés au service des besoins de santé des personnes, des familles* »(Morin et al., s. d., p. 73).

Les compétences visées par la pratique avancée

Cette définition reconnaît à la pratique un niveau d'expertise élevé reposant sur 5 compétences centrales :

- ↪ Soins infirmiers cliniques de pointe,
- ↪ Recherche et pratiques cliniques basées sur les données probantes,
- ↪ Leadership, consultation et coaching,
- ↪ Éthique,
- ↪ Collaboration interprofessionnelle. (Morin et al., 2013, p. 50)

Définition de L'infirmier en “*pratique avancée*”

« Une infirmière praticienne / en pratique infirmière avancée est une infirmière diplômée d'État ou certifiée qui a acquis les connaissances théoriques, le savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de son métier, pratique avancée dont les caractéristiques sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer. Un master est recommandé comme diplôme d'entrée ».(Les pratiques infirmières avancées, 2010, p. 23)

Les domaines d'activité de l'auxiliaire médical en pratique avancée

Le ou les domaines d'intervention ouverts à l'exercice infirmier en pratique avancée, dont la mention correspondante est inscrite dans le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, sont les suivants :

1° Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires. La liste des pathologies chroniques stabilisées est établie par arrêté du ministre chargé de la santé ;

2° Oncologie et hémato-oncologie ;

3° Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;

4° Psychiatrie et santé mentale ;

5° Urgences, à la condition que cette activité soit exercée par un établissement de santé disposant d'une autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence

Les activités liées à la pratique avancée en France

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique

a) **Conduire** toute activité d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage qu'il juge nécessaire

b) **Effectuer tout acte d'évaluation et de conclusion clinique** ou tout **acte de surveillance clinique et para-clinique**, consistant à adapter le suivi du patient en fonction des résultats des actes techniques ou des examens complémentaires ou de l'environnement global du patient ou reposant sur l'évaluation de l'adhésion et des capacités d'adaptation du patient à son traitement ou sur l'évaluation des risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;

c) **Effectuer les actes techniques** et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes établies par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;

d) **Prescrire :**

- des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
- des dispositifs médicaux non soumis à prescription médicale obligatoire
- des examens de biologie médicale
- des produits de santé ou des prestations soumis ou non à prescription médicale obligatoire

e) **Renouveler, en les adaptant si besoin, des prescriptions médicales** dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine.

Cet arrêté peut prévoir que la prescription par l'infirmier est subordonnée à un diagnostic médical préalable ;

Les activités liées à la pratique avancée en France

Arrêté du 25 avril 2025 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique

« Art. 2.-I.-La liste des prescriptions de produits de santé ou prestations soumis à prescription médicale obligatoire que l'ensemble des infirmiers en pratique avancée est autorisé à prescrire est fixée en annexe VI du présent arrêté.

- bande ou bas de contention de classe 1 et 2
- antiseptiques locaux ;
- pansements médicamenteux ;

« Art, 2.-II.-La liste des prescriptions de produits de santé ou prestations soumis à prescription médicale obligatoire que les infirmiers en pratique avancée en fonction de leur domaine d'intervention sont autorisés à prescrire est fixée en annexe VII du présent arrêté. » ;

Apparition de la notion de « ***sans diagnostic médical préalable*** »